

**DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIÈRES ET DES ENTREPRISES
COMITÉ DE LA CONCURRENCE**

Forum mondial sur la concurrence

APPLICATION DU DROIT DE LA CONCURRENCE SUR LES MARCHÉS INFORMELS

Session III — Appel à contributions des pays

2 décembre 2025

Ce document est un appel à contributions adressé aux pays en vue de la session III du Forum mondial sur la concurrence, qui se tiendra les 1^{er} et 2 décembre 2025. Les participants au Forum sont invités à soumettre leurs contributions écrites au plus tard le **24 octobre 2025**.

M. Paulo Burnier (Paulo.BURNIER@oecd.org) et Mme Carolina Alessi (Carolina.ALESSI@oecd.org)

JT03570002

À TOUS LES PARTICIPANTS AU FORUM MONDIAL

Objet : table ronde sur « l'application du droit de la concurrence sur les marchés informels »

24^e Forum mondial sur la concurrence, 1-2 décembre 2025

Madame, Monsieur,

Cette année, le [Forum mondial sur la concurrence](#) (FMC) organisera une table ronde sur l'application du droit de la concurrence sur les marchés informels. Nous vous communiquons par la présente quelques informations générales sur le thème de la session et une invitation à transmettre des contributions écrites à cette table ronde.

Ces dernières années, l'OCDE a étudié diverses facettes de la dynamique du marché et de la concurrence, y compris les défis que soulèvent plusieurs aspects des activités économiques informelles. Citons notamment les tables rondes sur [la politique de la concurrence et l'économie informelle](#) en 2010 et [l'économie informelle en Amérique latine et dans les Caraïbes : conséquences sur la politique de la concurrence](#) en 2019, principalement axées sur des éléments en lien avec la politique de la concurrence dans l'économie informelle, et moins sur l'application du droit de la concurrence sur les marchés informels concernés.

Selon l'Organisation internationale du travail (OIT), l'économie informelle se réfère à « *toutes les activités économiques exercées par des travailleurs et des unités économiques qui – en vertu de la législation ou de la pratique – ne sont pas couvertes ou sont insuffisamment couvertes par des dispositions formelles. Ces activités n'entrent pas dans le champ d'application de la loi ; ce qui signifie que ces travailleurs et unités opèrent en marge de la loi ; ou bien ils ne sont pas couverts dans la pratique, ce qui signifie que la loi ne leur est pas appliquée alors même qu'ils opèrent dans le cadre de la loi ; ou bien encore la loi n'est pas respectée parce qu'elle est inadaptée, contraignante ou qu'elle impose des charges excessives* » (OIT, 2012)¹.

Cette table ronde ne portera pas sur les activités informelles de nature criminelle, mais sera exclusivement consacrée aux activités économiques informelles exercées en marge des obligations réglementaires applicables (obligations fiscales, de sécurité, d'octroi de licence, etc.). Ces activités économiques informelles ne sont pas pénalement répréhensibles, mais elles sont exercées selon des modalités qui contournent les cadres réglementaires officiels.

Dans ce contexte, les exemples de marchés informels incluent certains services de transport (comme les fourgonnettes et les moto-taxis), les vendeurs de rue de produits alimentaires ou de vêtements, et les activités à domicile (électriciens, plombiers, coiffeurs à domicile, etc.). Sur ces marchés, les entreprises informelles peuvent entrer en concurrence avec des activités économiques menées sur les marchés formels, avec parfois un avantage concurrentiel lié au non-respect de la réglementation ou d'obligations fiscales. Les entreprises informelles peuvent aussi se livrer concurrence entre elles, sur les marchés informels. Enfin, les entreprises informelles et les entreprises formelles peuvent être intégrées verticalement, par exemple dans le secteur agricole lorsque des exploitants informels vendent des produits frais qui sont distribués sur des marchés formels.

Même si les autorités nationales de la concurrence appliquent leurs propres règles afin de protéger la concurrence sur leurs marchés nationaux, l'existence et les caractéristiques des marchés informels

¹ <https://www.ilo.org/fr/resource/secteur-informel-et-formes-atypiques-du-travail>

soulèvent des défis spécifiques. Ces défis englobent les difficultés de collecte de données, de définition du marché, d'analyse de la concurrence et d'identification des pratiques anticoncurrentielles, outre l'application effective des décisions et des mesures correctives. En outre, l'interaction entre les secteurs formel et informel peut être complexe : dans certaines circonstances, elle accroît la concurrence, mais dans d'autres elle la restreint, allant jusqu'à encourager des pratiques anticoncurrentielles dans le secteur informel proprement dit.

Cette session s'intéressera aux questions liées à l'application du droit de la concurrence sur les marchés informels et sur les marchés où les acteurs de l'économie formelle et informelle coexistent et interagissent. L'accent sera mis sur les relations entre les segments formel et informel de l'économie, et notamment sur la manière dont les entreprises informelles peuvent exercer une pression concurrentielle sur les entreprises formelles, et sur la façon dont cette dynamique influe sur les principaux domaines de l'analyse de la concurrence - tels que la définition du marché, l'évaluation du pouvoir de marché et la conception de mesures correctives. Cette session analysera les défis que les autorités de la concurrence rencontrent pour traiter les problèmes de concurrence dans ces environnements mixtes, et examinera les réponses potentielles, y compris la coopération avec d'autres autorités réglementaires et administratives. Elle passera également en revue la façon dont diverses juridictions prennent en compte l'informalité dans les décisions d'application — à la fois dans les secteurs totalement informels et dans les secteurs réglementés où les entreprises informelles sont très présentes. Enfin, elle s'intéressera au double rôle des entreprises informelles au regard de l'application du droit de la concurrence : en tant qu'acteurs susceptibles de se livrer à des pratiques anticoncurrentielles, et en tant que victimes potentielles de telles pratiques, surtout lorsque des entreprises formelles exploitent des avantages réglementaires ou cherchent à exclure leurs rivales informelles.

Les contributions écrites renforceront considérablement la qualité des échanges et donc l'utilité de cette table ronde. Pour vous aider à préparer votre contribution, l'annexe contient une suggestion de bibliographie et énumère un certain nombre de questions sur lesquelles vous pourriez axer votre réflexion. La liste à l'annexe n'est pas exhaustive. Les participants sont invités à soulever tout autre point d'intérêt dans leur contribution ou au cours de la discussion. En outre, nous vous encourageons vivement à évoquer et commenter votre expérience de l'application du droit de la concurrence dans ce domaine.

La page web de l'OCDE consacrée à cette table ronde sera le principal canal de transmission de la documentation et des liens pertinents sur ce sujet (voir le site web du FMC : <https://www.oecd.org/en/events/2025/12/global-forum-on-competition-2025.html>). Sauf refus exprès, le Secrétariat reproduira sur le site toutes les contributions écrites qui lui seront communiquées.

Afin de garantir la bonne organisation de l'événement, les participants sont invités à informer le Secrétariat de leur intention de lui soumettre une contribution écrite au plus tard le **vendredi 19 septembre 2025**. Les contributions écrites doivent être soumises avant le **vendredi 24 octobre 2025**. Les contributions reçues passé ce délai risquent de ne pas être communiquées aux délégués via [O.N.E](#) suffisamment en amont de la réunion.

Toutes les demandes relatives aux documents à l'occasion de cette table ronde doivent être communiquées à Mme Angélique Servin (Angelique.SERVIN@oecd.org). Toutes les demandes portant sur le fond doivent être adressées à M. Paulo Burnier (Paulo.BURNIER@oecd.org) et Mme Carolina Alessi (Carolina.ALESSI@oecd.org).

Annexe - Propositions de questions à prendre en compte dans le cadre des contributions écrites

24^e édition du Forum mondial sur la concurrence consacrée à l'application du droit de la concurrence sur les marchés informels

Pour vous aider à rédiger votre contribution, vous trouverez dans cette annexe une liste de questions à examiner. Il n'est pas nécessaire d'y répondre à toutes, et vous pourrez aussi traiter des questions qui ne figurent pas sur la liste. Il conviendrait par ailleurs d'illustrer vos réponses en évoquant, le cas échéant, des affaires ou des initiatives s'y rapportant. Veuillez rédiger votre contribution comme s'il s'agissait d'un mémoire plutôt que d'une liste de réponses à des questions. Vous pouvez inclure une annexe dressant une brève liste de cas concrets.

A. Comment mesurer la taille des marchés informels

- Comment les marchés informels sont-ils identifiés et mesurés dans votre juridiction ?
- Comment les autorités de la concurrence procèdent-elles en général pour déterminer l'existence et l'importance des activités économiques informelles sur les marchés ? Quelles sont les principales difficultés rencontrées pour obtenir des données et des informations fiables sur les entreprises informelles et leurs activités ?
- Quelles sont les sources d'information susceptibles d'éclairer les autorités de la concurrence sur l'existence et la structure du secteur informel ? Existe-t-il des accords de coopération entre votre autorité de la concurrence et d'autres organes administratifs (par exemple, les autorités fiscales, les autorités qui délivrent des licences, les offices statistiques, les autorités commerciales pour les données sur les importations) qui détiennent des données ou des renseignements sur les entreprises informelles ?

B. Comment prendre en compte les marchés informels dans l'analyse de la concurrence

- Avez-vous eu à traiter des affaires impliquant des marchés informels dans votre analyse de la concurrence ? Veuillez décrire le contexte et l'impact de l'économie informelle dans votre analyse de la concurrence (ex. concernant la définition du marché, les effets sur la concurrence et les mesures correctives). Nous nous intéressons aussi particulièrement aux affaires dans lesquelles les segments formels et informels du marché coexistent et se livrent concurrence. Par exemple, les circonstances dans lesquelles des acteurs informels étaient considérés comme exerçant une pression concurrentielle lors d'examen d'opérations de fusion ou d'autres contextes d'application du droit de la concurrence.
- S'agissant de la définition du marché pertinent pour l'analyse de la concurrence, envisagez-vous la possibilité d'inclure des segments de l'économie informelle ? Si oui, quelles méthodes employez-vous (ex. test SSNIP² et facteurs liés aux différences de qualité, aux normes technologiques ou à la légalité) ? En particulier, comment appréhendez-vous les affaires dans lesquelles des fournisseurs informels sont en concurrence directe avec des acteurs formels, et comment prenez-vous ce facteur en compte (ou pas) dans la définition du marché ?

² Le test SSNIP (augmentation faible mais significative et non transitoire des prix) est un test hypothétique utilisé pour définir le marché pertinent en déterminant si un fournisseur hypothétique d'un produit ou d'un service pourrait imposer de façon rentable une hausse des prix faible (5 à 10 % en général) mais significative et non transitoire sans perdre un volume de ventes tel que l'augmentation des prix ne serait pas rentable.

- Comment évaluez-vous l'exercice du pouvoir de marché sur les marchés informels ? Et l'interaction entre les marchés formels et informels le cas échéant ?
- Comment tenez-vous compte des spécificités d'un secteur donné dans l'analyse de marchés informels (ex. point de savoir si l'informalité concerne l'importation de biens substituables, ou si l'activité informelle se caractérise par l'incapacité de petites entreprises de se développer ou de produire des biens/services de même qualité que les entreprises formelles) ? Ces caractéristiques sectorielles influent-elles sur votre évaluation de la dynamique concurrentielle entre acteurs formels et informels ?
- Avez-vous traité des affaires dans lesquelles des mesures correctives ont été conçues ou mises en œuvre, compte tenu de la présence ou de caractéristiques spécifiques de marchés ou d'acteurs informels ? Quelles ont été les difficultés rencontrées pour concevoir, mettre en œuvre ou suivre ces mesures ?

C. Comment appliquer le droit de la concurrence sur les marchés informels

- Appliquez-vous le droit de la concurrence sur les marchés informels ? Veuillez répondre et justifier votre réponse en vous reportant à la définition des marchés informels mentionnée dans l'introduction du présent appel à contributions.
- Avez-vous été confronté à des contraintes juridiques ou procédurales spécifiques (ex. notification d'actes de procédure, respect des procédures régulières, droit de la défense) lors de l'ouverture ou de la conduite d'enquêtes impliquant des acteurs de l'économie informelle ?
- Avez-vous rencontré des difficultés juridiques lors de l'application d'amendes à des personnes physiques ou morales opérant sur des marchés informels (ex. manque de données permettant de calculer les amendes) ?
- Peut-on établir une distinction entre les affaires impliquant des violations « en soi » ou « par objet » (dans lesquelles la définition du marché peut être moins déterminante) et celles portant sur des violations « par effet » (dans lesquelles la taille et la structure du marché informel doivent être examinées plus attentivement) ?
- Comment percevez-vous l'interaction entre une infraction potentielle au droit de la concurrence et d'autres violations du droit sur les marchés informels (ex. infraction au droit fiscal) ?
- Avez-vous coopéré avec d'autres organismes publics ou organisations internationales pour renforcer l'application du droit de la concurrence dans les secteurs informels ? Quels sont les facteurs qui ont facilité ou entravé cette coopération jusqu'à présent ?
- Selon vous, quels outils ou réformes (juridiques, institutionnels ou méthodologiques) seraient utiles pour améliorer la capacité des autorités de la concurrence à appliquer efficacement le droit de la concurrence sur les marchés où les acteurs informels sont très présents ?

Suggestion de bibliographie

- González, A.S. et F. Lamanna (2007), « Who Fears Competition from Informal Firms? Evidence from Latin America », *Policy Research Working Paper 4316*, Banque mondiale, 1^{er} août, <https://documents.worldbank.org/en/publication/documents-reports/documentdetail/663431468277136100/who-fears-competition-from-informal-firms-evidence-from-latin-america>.
- FMI (2021), « Measuring the Informal Economy », *Policy Paper n° 2021/002*, Fonds monétaire international, <https://www.imf.org/en/Publications/Policy-Papers/Issues/2021/02/02/Measuring-the-Informal-Economy-50057>
- Joekes, S. P., P. Evan, et International Development Research Centre (Canada) (dir. pub.) (2008), *Competition and development: The power of competitive markets*, International Development Research Centre, <https://idrc-crdi.ca/en/books/infocus-competition-and-development-power-competitive-markets>.
- Johannsen, G. O. et J. Rodriguez (2025), « Monopsony Power, Competition Law, and Women's Informal Labour Markets in Latin America », *Journal of European Competition Law & Practice*, vol. 16, n° 2, pp. 132-143, mars, <https://doi.org/10.1093/jeclap/lpaf019>.
- Mitra, S. (2009), *Informal Sector and Competition: A Comprehensive Agenda for Research and Action*, CUTS International, https://cuts-ccier.org/wp-content/uploads/2019/01/Informal_Sector_and_Competition_A_Comprehensive_Agenda_for_Research_and_Action.pdf.
- Pérez Motta, E. et G. Gatica Santiago (2021), « El papel de la política de competencia frente a la Economía Informal », *Investigaciones CeCo*, mai, <https://centrocompetencia.com/el-papel-de-la-politica-de-competencia-frente-a-la-economia-informal>.
- OCDE (2018), « The Informal Economy in Latin America and the Caribbean: Implications for Competition Policy », *OECD Roundtables on Competition Policy Papers*, n° 221, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/6c1eb867-en>.
- OCDE (2010), « Competition Policy and the Informal Economy: Key findings, summary and notes », *OECD Roundtables on Competition Policy Papers*, n° 100, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/512c20f6-en>.
- Ramalho, R. (2009), *Should competition agencies care about the informal sector?*, Private Sector Development Blog, Banque mondiale, 3 mars, <https://blogs.worldbank.org/en/psd/should-competition-agencies-care-about-the-informal-sector#:~:text=Competition%20agencies%20need%20to%20take,best%20solution%20for%20increasing%20competition>.
- Reindl, A. P., et al. et International Development Research Centre (dir. pub.) (2013), *Building new competition law regimes: Selected essays*, Elgar, <https://idrc-crdi.ca/en/books/building-new-competition-law-regimes-selected-essays>.
- Samal, M. (2021), *Dealing with Competition Issues in the Indian Informal Sector*, IndiaCorpLaw, 27 mars, <https://indiakorplaw.in/2021/03/27/dealing-with-competition-issues-in-the-indian-informal-sector/>.